

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit

1,6-Hexanediol

Nom chimique

Hexane-1,6-diol

Numéro CAS

629-11-8

N° CE

211-074-0

Numéro d'enregistrement REACH

01-2119449814-31

Substance pure/mélange

Substance

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Industrielle**

Fabrication de substances. Formulation et (re)conditionnement des substances et des mélanges. Distribution et conservation. Fabrication industrielle: des polymères, y compris les résines, des oligomères. Utilisation: dans les élastomères, dans le plâtre, dans les produits chimiques de construction.

Professionnelle

Applications de voirie et construction. Substances chimiques de laboratoire. Utilisation: dans le plâtre

Consommateurs

Utilisation: dans le plâtre.

Utilisations déconseillées

Non identifié.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant****Perstorp UK Ltd**

Baronet Road

Warrington

Cheshire WA4 6HA

United Kingdom

Tel. +44 (0) 1925 591111

www.perstorp.com

Adresse e-mail

productinfo@perstorp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence**Europe**

(+)1 760 476 3961 (contract no: 334101)

Belgique

Centre Antipoisons +32 (0)70 245 245

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Symboles/pictogrammes

Sans objet

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Sans objet

Conseils de prudence

Sans objet

2.3. Autres dangers

Sous contrôle de température; 55-70 °C. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques. Peut être nocif en cas d'ingestion. Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Hexane-1,6-diol	211-074-0	629-11-8	01-2119449814-31	>97	Non classé

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Aucune mesure de premiers secours requise, mais se placer à l'air libre pour plus de confort personnel.
Contact avec la peau	En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone de peau affectée avec de l'eau froide, aussi longtemps que possible. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Après contact avec la fusion / chaud produit, refroidir rapidement avec de l'eau froide. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. Si une importante quantité de produit a été ingérée ou en cas de sensation de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau (brouillard), Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction,

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau abondant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des lunettes, des gants, des vêtements de protection et des bottes en caoutchouc pour des raisons d'hygiène. Maintenir les personnes non protégées à distance du produit en fusion/chaud en cas de libération de ce produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Absorber avec une matière absorbante inerte.

Méthodes de nettoyage

Laisser la matière se solidifier, puis la racler pour la ramasser. Nettoyer soigneusement la surface contaminée: Eau (avec agent nettoyant).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 7, 8, 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuelle conformément à la section 8 en cas de risque d'exposition. Organiser le lieu de travail de manière à éviter les éclaboussures de produit chaud.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est: Hygroscopique. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Ne stocker que dans des réservoirs chauffés. Conserver à des températures comprises entre 55 et 70 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations sont fournies dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Maintenir les niveaux d'exposition personnelle au-dessous des valeurs de Dose dérivée sans effet (DDSE) et de limite nationale d'exposition (le cas échéant).

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur

Hexane-1,6-diol (629-11-8)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	35	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	10	mg/kg pc/jour

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs

Hexane-1,6-diol (629-11-8)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	8.7	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	5	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	5	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Oral(e)	21	mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Hexane-1,6-diol (629-11-8)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	0.5	mg/l
Sédiments d'eau douce	1.05	mg/kg de masse sèche

Eau de mer	0.05	mg/l
Sédiments marins	0.105	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	8400	mg/l
Terrestre	0.076	mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Si des risques d'éclaboussure peuvent se produire pendant la manipulation, utiliser des lunettes de sécurité.
Protection des mains	Porter des gants imperméables résistant aux produits chimiques et à la chaleur, qui recouvrent l'avant-bras de préférence.
Protection de la peau et du corps	En cas de risque de contact avec un produit chaud, utiliser une tenue de protection antichaleur.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Cire solide ou produit fondu
incolore

Odeur

Inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Valeur

Remarques • Méthode

pH

5.7

Point de fusion / point de congélation

40-42 °C

Point / intervalle d'ébullition

253-260 °C

Point d'éclair

140 °C

Taux d'évaporation

CC (test en vase clos Closed Cup)

Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Sans objet

Limites d'explosivité

Limites supérieures d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limites inférieures d'explosivité

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

0.001 hPa

@ 25 °C

Densité de vapeur

Aucune information disponible

Densité relative

0.96

@ 20 °C

Hydrosolubilité

1000 g/l

@ 20 °C

Solubilité(s)

Aucune information disponible

Coefficient de partage

0

OCDE, essai n° 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau): méthode par agitation en flacon

Température d'auto-inflammabilité

320 °C

Température de décomposition

Aucune information disponible

Viscosité cinématique

Aucune information disponible

Viscosité dynamique

61 mPa s

@ 43 °C

Propriétés explosives

Non explosif.

Propriétés comburantes

Non oxydant.

Densité

Aucune information disponible

Masse volumique apparente

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'existe aucune donnée d'essai particulière pour ce produit. Pour plus d'informations, consulter les sous-sections ultérieures du présent chapitre.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) connu(e).

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques; Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

Cutané(e).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section 4 pour plus d'informations.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	ca 3000	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Lapin	Cutané(e)	> 2500	DL0 mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	3.3	CL0 8h, mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non irritant pour la peau.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	Lapin	Cutané(e)	Non irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non irritant.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil	La substance est non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, B.6	Cobaye	Peau	Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non mutagène.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)		
Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif

Cancérogénicité

Toutes les études de mutagenicité in vitro étant négatives, aucun potentiel cancérogène n'est décelé.

Toxicité pour la reproduction

Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 421 : Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Oral(e)	1000	(P), NOAEL mg/kg pc/jour
OCDE, essai n° 421 : Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Oral(e)	1000	(F1), NOAEL mg/kg
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	10000	NOAEL mg/kg pc/jour pas de toxicité pour la mère
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour

STOT - exposition unique

Aucun effet connu

STOT - exposition répétée

Hexane-1,6-diol (629-11-8)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 407 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	400	NOAEL mg/kg pc/jour poids corporel
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Faible toxicité pour les organismes aquatiques.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques	
DIN 38412, Part 15	Leuciscus idus	Eau douce	4640-10000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l	
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	>500	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l	
DIN 38 412, part 9	Scenedesmus subspicatus	Eau douce	5940	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l	
DIN 38412/8	Pseudomonas putida	Eau douce	>10000	17h	CE50 (concentration efficace) mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Hexane-1,6-diol (629-11-8)			
Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	98%	28h	Facilement biodégradable Carbone organique dissous (COD)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Hexane-1,6-diol	0	

12.4. Mobilité dans le sol

La substance ne devrait pas adsorber fortement les éléments solides et le sédiment en suspension sur la base du logarithme Pow.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Ce produit n'est pas classé dans la catégorie des déchets dangereux. Incinérer dans une installation agréée.

Emballages contaminés

Sans objet.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Déchets de résidus/produits inutilisés; 16 03 06.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**ADR Transport routier**

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

RID Transport ferroviaire

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

IMDG Transport maritime

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Z

IATA Transports aériens

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations internationales
Sans objet.

Union européenne

Sans objet.

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK
1)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance.

SECTION 16 : Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Date d'émission	03-nov.-2016
Date de révision	03-nov.-2016
Remarque sur la révision	Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006, RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 830/2015 du 20 mai 2015.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité